

PRESENTATION DU PADD

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** représente le principal apport du PLU par rapport au POS, en précisant les objectifs d'aménagement de la commune sur les 10 à 15 à venir, en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements...

Le projet Saint-Martinois s'articule en 4 orientations :

1^{ERE} ORIENTATION : EQUIPER ET DESSERVIR EQUITABLEMENT LE TERRITOIRE

⇒ Déplacements

Desservir le centre ville, les quartiers, les zones économiques et les communes voisines

- ✓ Mettre en place le bouclage Est de la rocade Nord et la déviation Nord de Caphan.
- ✓ Renforcer la mise en place d'un réseau de transports en commun intercommunal qui relie les différents secteurs de St-Martin et les hameaux environnants
- ✓ Poursuivre la réorganisation du stationnement en centre ville pour une meilleure capacité d'accueil
- ✓ Poursuivre les aménagements pour les déplacements doux et affirmer la place du piéton
- ✓ Améliorer la signalétique pour faciliter les déplacements

Anticiper la croissance des trafics attendus

- ✓ Permettre un aménagement de la RN 113 sans remettre en cause la dynamique économique locale (*garantir une bonne accessibilité aux zones d'activité logistique du Bois de Leuze et de l'Ecopole du Mas de Laurent*)
- ✓ Créer un nouvel accès au demi-échangeur Ouest (RN 568) permettant un raccordement direct aux zones Ecopole et du Bois de Leuze.

Favoriser et sécuriser les déplacements doux

- ✓ Poursuivre la politique favorisant les aménagements pour les piétons
- ✓ Prolonger les itinéraires cyclistes existants (ex: Caphan sur la route de Craonne)
- ✓ Etudier une liaison deux roues entre le centre ville et la gare voyageur
- ✓ Développer les liaisons interquartiers

⇒ Equipements et services

Veiller au bon maintien du niveau des équipements et services existants

Proposer des équipements de qualité, à vocation culturelle et sportive :

- ✓ Une nouvelle salle polyvalente
- ✓ L'aménagement d'un bassin paysager
- ✓ La construction de nouvelles arènes
- ✓ La réalisation d'une halle couverte en centre ville

Augmenter l'offre de services pour la petite enfance et les personnes âgées :

- ✓ Prévion d'une nouvelle structure à destination de la petite enfance la sortie Ouest de Saint-Martin
- ✓ Favoriser la construction d'une maison de retraite.

2EME ORIENTATION : DYNAMISER LES COMPOSANTES D'UNE VILLE ACTIVE

⇒ **Développement économique**

Encourager le développement des zones d'activités

- ✓ Développer les activités économiques existantes (notamment logistiques), afin de positionner la commune comme site d'excellence
- ✓ Diversifier les secteurs d'activités
- ✓ Favoriser l'installation de nouvelles entreprises en offrant une desserte adaptée (*notamment un accès vers l'Ouest pour désenclaver la ZI du Bois de Leuze et sécuriser ses accès*)

Soutenir les activités artisanales existantes et de services :

- ✓ Raccorder notamment la zone mixte du Salat au reste du tissu urbain.
- ✓ Poursuivre l'encouragement à l'installation de nouvelles activités grâce à l'extension de la zone artisanale du Salat.

Maintenir le poids économique et social de l'agriculture sur la commune

⇒ **Activités touristiques**

Augmenter et diversifier les capacités d'accueil (gîtes et chambres d'hôtes dans des mas remarquables par exemple)

Développer les activités sous-jacentes (restauration, commerces spécialisés...)

Développer le potentiel de la gare

Permettre le tourisme d'affaire lié aux zones d'activités par l'aménagement d'un nouveau quartier autour de la gare.

Poursuivre une véritable promotion touristique des sites et paysages (Ecomusée, Maison de la nature et de la chasse, Maison de la transhumance)

Favoriser l'accueil d'animations culturelles et de loisirs (animations, festivités)

3EME ORIENTATION : RENFORCER LA SOLIDARITE PAR UNE ACTION SUR LE LOGEMENT ET L'AMENAGEMENT DU CENTRE

⇒ **Habitat**

En fonction du cadre de vie et du PLH¹ d'Arles: scénario de croissance démographique de 2% /an environ, soit un objectif de 1600 résidences principales à réaliser en 10 ans.

Concilier habitat et développement économique :

- ✓ Promouvoir une offre diversifiée de l'habitat (*notamment l'habitat collectif et intermédiaire*) pour répondre aux besoins des jeunes décohabitants, des jeunes ménages et des catégories sociales intermédiaires
- ✓ Soutenir la réhabilitation du patrimoine bâti de la commune
- ✓ Développer plusieurs quartiers à vocation résidentielle dans la continuité des tissus urbains existants

Favoriser la mixité sociale :

- ✓ Développer une offre (publique et privée) adaptée aux besoins de logements
- ✓ Développer une aire d'accueil des gens du voyage au Sud de la ZA de Cabrau

Poursuivre la recherche de qualité architecturale pour chaque typologie d'habitat :

- ✓ Opter pour des programmes de logements à taille humaine (collectif en R+3 maximum)
- ✓ Utiliser des matériaux et des procédés de constructions contemporains, tout en respectant le caractère provençal du paysage urbain
- ✓ Favoriser les programmes de construction HQE

⇒ **Aménagement de l'espace**

Mettre en valeur l'activité commerciale pour dynamiser l'attractivité du centre-ville :

- ✓ Réduire la sensation d'axe de passage de l'Avenue de la République (*stationnement organisé et adapté, espace pour piétons et cycles valorisé...*).
- ✓ Permettre l'utilisation de l'espace public par les commerçants (*terrasses de café,..*)
- ✓ Développer les activités afin de créer une véritable attractivité et une dynamique de cœur villageois.

Requalifier l'espace public pour développer le lien social :

- ✓ Aménager 2 places au centre ville, les ouvrir à l'axe principal et favoriser les connexions piétonnes entre elles pour créer un cœur de ville
- ✓ Reconstruire les arènes
- ✓ Mettre en valeur l'axe historique et les espaces publics environnants par le végétal.

¹ PLH : Programme Local de l'Habitat

4EME ORIENTATION : PLACER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET LE CADRE DE VIE AU CŒUR DU PROJET COMMUNAL

⇒ **Environnement**

Gérer de manière adaptée chaque nature de risque (*inondation, feu de forêt, transport de matières dangereuses, risques industriels et technologiques*)

Préserver les espaces naturels existants et la diversité (*crau, prairies, zones humides, coussoul,...*)

Mettre en valeur les zones protégées (*Natura 2000, réserve naturelle des Coussouls, PNR des Alpilles*)

Mettre en valeur les éléments remarquables du paysage :

- ✓ Développer le tourisme vert
- ✓ Sauvegarder les alignements et boisements structurants du paysage de la Crau.

Préserver les ressources naturelles et énergétiques :

- ✓ Maintenir la culture du foin de crau pour préserver l'alimentation de la nappe phréatique
- ✓ Maintenir les accès aux canaux pour garantir leur entretien
- ✓ Implanter une ferme éolienne et développer les énergies renouvelables

Mettre en valeur le patrimoine bâti :

- ✓ Favoriser la réhabilitation des mas remarquables identifiés et permettre leur changement de destination
- ✓ Identifier les éléments architecturaux caractéristiques (*façades de galets appareillés, croix,...*)

⇒ **Agriculture**

Développer une agriculture de qualité :

- ✓ Développer le secteur de production de foin en AOC.
- ✓ Développer les cultures d'oliviers (*notamment dans le futur périmètre de l'AOC « huile de Provence »*).
- ✓ Encourager les productions intensives de qualité (tomates et arboriculture raisonnée par exemple).

Maintenir une agriculture extensive en lien avec l'élevage ovin :

- ✓ Inviter les agriculteurs à s'engager dans des Programmes Agri-environnementaux.
- ✓ Soutenir l'élevage des moutons et leur pâture dans les prairies irriguées
- ✓ Favoriser l'installation de nouvelles activités (élevages de chevaux et de bovins de qualité).

Maintenir les accès aux canaux d'irrigation et d'assainissement pour garantir leur entretien et donc la pérennisation des exploitations
